

IV. IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE

Etes-vous le propriétaire des automates déclarés ? OUI/NON

Si vous n'en êtes pas le propriétaire, veuillez décliner l'identité de celui-ci :

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Tél. : Télécopieur :

N° TVA :

Je soussigné(e),.....certifie que la présente déclaration, en ce y compris les documents transmis en annexe sur support papier et/ou informatique, est exacte et sincère.

Fait à

le

Nom, qualité et signature du (de la) déclarant(e),

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 novembre 2000 portant exécution du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales directes.

Namur le 16 novembre 2000.

Le Ministre-Président,

J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

Le Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics,

M. DAERDEN